

DANSE HARMONIE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

1) Fonctionnement de l'école

*Notre association fonctionne selon le calendrier scolaire, les locaux sont municipaux et ferment pendant les vacances **scolaires**.

2) Adhésion à l'association

*Est adhérente toute personne (ou responsable légal pour un enfant) s'étant acquittée du montant de l'adhésion de l'année en cours (l'Assurance est incluse dans l'adhésion)

*Pour toute inscription il sera demandé de remplir le formulaire médical plus une photo d'identité.

3) Conditions de paiement des cours :

*La cotisation pour les cours dispensés par l'association est annuelle et personnelle.

*Cette cotisation est à régler en début d'année scolaire, avec une possibilité de paiement en 3 fois ou 5 fois sans frais.

*Toute personne n'ayant pas apporté l'entièreté de sa cotisation annuelle ainsi que son dossier complet en début d'année, n'aura pas sa place réservée en cours de danse.

*Tout trimestre commencé est dû (même en cas de crise sanitaire)

*Toutefois l'association peut rembourser en partie une cotisation pour :

- Déménagement (avec un justificatif de domicile)
- Inaptitude à la danse (un certificat médical sera demandé)

*Les cartes de 10 cours nominatives ne sont pas remboursables.

4) Sécurité / responsabilité

*L'association est responsable des élèves dans la salle de danse uniquement.

*Il est demandé aux parents de s'assurer quand ils amènent leur enfant que le professeur est présent et que le cours aura bien lieu, avant de laisser son enfant.

*Tout enfant de moins de 12ans se rendant seul à son cours doit bénéficier d'une autorisation parentale.

5) Discipline / savoir vivre

*Les parents ainsi que toutes personnes étrangères à l'école ne sont pas admis dans la salle de danse.

*En cas d'absence de l'élève, le professeur appréciera d'être prévenu par téléphone ou email.

*Il est aussi préférable d'arriver 10mn avant l'heure du cours pour se préparer.

*Les chewing-gums et bonbons sont interdits en cours.

*Les professeurs se réservent le droit de ne pas accepter un élève en cours pour ces motifs :

- attitude incorrecte / retards répétés / tenue de danse incorrecte / cheveux non attachés
- non-paiement des cotisations.

6) Tenue de danse

*Une tenue de danse spécifique pour chaque groupe enfant sera à acheter en début d'année (voir avec le professeur)

*Il est demandé d'avoir les cheveux attachés et éviter bijoux et objets de valeur.

Nous vous rappelons que l'assiduité aux cours permet au danseur (se) de progresser et conditionne au spectacle de fin d'année, dont les places seront payantes pour chaque spectateur. Une participation pour les costumes sera obligatoire pour les danseurs.

J'autorise **Danse Harmonie** à utiliser des photos de spectacle avec mon image ou celle de mon enfant pour le Site internet de l'école de danse : OUI ☐ NON ☐

Date.....Nom.....Signature

